

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 16

Dans la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« douze mois à compter de la publication »,

les mots :

« un an à compter de la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.